



Bus à impériale s'encastant sous un tunnel

Par **goofyto8**, le **23/06/2017** à **16:05**

Bonjour,

Dans le cas tragique du bus touristique parisien à impériale qui transportait des passagers sur sa plate-forme à ciel ouvert, en haut du véhicule et qui est allé s'encastrer dans le plafond d'un tunnel, suite à une déviation de la circulation mise en place par la Mairie de Paris, qui sera tenu responsable de l'accident qui a fait plusieurs blessés ?

<http://www.leparisien.fr/paris-75008/paris-le-bus-de-tourisme-s-encastre-dans-le-tunnel-un-blesse-grave-23-06-2017-7081161.php>

Par **chaber**, le **23/06/2017** à **16:27**

bonjour

"Ce tunnel était interdit aux véhicules de plus de 2,70 m de haut et visiblement trop bas pour un bus à impériale".

La hauteur maximale est indiquée sur les ponts. Le bus ne devait pas s'engager quitte à bloquer la circulation

Par **goofyto8**, le **23/06/2017** à **16:33**

la compagnie d'autobus ne pourra-t-elle pas incriminer la Ville de Paris qui a forcé le bus à prendre un autre itinéraire ?

Par **Tisuisse**, le **23/06/2017** à **16:58**

Bonjour,

C'est à voir mais les chauffeurs de bus sont bien formés pour ça, non ?

Par **chaber**, le **23/06/2017** à **17:27**

bonjour

[citation]la compagnie d'autobus ne pourra-t-elle pas incriminer la Ville de Paris qui a forcé le bus à prendre un autre itinéraire ?[/citation]très peu de chance que le recours aboutisse; le chauffeur connaît la hauteur de son véhicule et doit observer les panneaux